

Doctorat AgroParisTech – ED GAIA

Déroulement de l'inscription selon l'année de thèse

Inscriptions en 1^{ère} année

- Création du compte ADUM par le doctorant
- Production du dossier papier, y compris convention de formation, et recueil des signatures
 - o Liste des pièces à fournir → voir liste
 - o Paiement en ligne des droits, sauf si exemption
- RdV ou entretien téléphonique avec le correspondant AgroParisTech-ED GAIA (pierre-yves.vion@agroparistech.fr)
- **Passage du doctorant à l'ED (Université de Montpellier, bâtiment 13, 3^{ème} étage) et dépôt du dossier papier**

- Etapes suivantes (ne sont pas à effectuer par le doctorant)
 - o Signature par le Directeur de l'ED
 - o Envoi à la Direction des Formations Doctorales (Paris)
 - o Inscription par la Direction des Formations Doctorales
 - o Envoi de la carte d'étudiant au doctorant

Inscriptions en 2^{ème} et 3^{ème} années – Pour ces deux années, la procédure est dématérialisée

- Mise à jour du compte ADUM par le doctorant
- Demande de réinscription en ligne
 - o Liste des pièces à fournir → voir liste. Les pièces sont téléchargées par le doctorant
 - o Paiement en ligne des droits, sauf si exemption

- Etapes suivantes (ne sont pas à effectuer par le doctorant)
 - o Dépôt sur ADUM du CR du CSI par le référent (modalité spécifique à GAIA)
 - o Validation (signature) par le DT en ligne
 - o Email puis → Validation en ligne (signature) par le responsable filière (modalité spécifique à GAIA)
 - o Email puis → Validation en ligne (signature) par l'ED
 - o Email à la Direction de la Formation Doctorale d'APT (Paris)
 - o Inscription par la DFD

Inscriptions en 4^{ème} année et au-delà

- Mise à jour du compte ADUM par le doctorant
- Production du dossier papier : voir le site de l'ED pour la liste des pièces et les modalités
 - o https://www.adum.fr/as/ed/page.pl?site=gaia&page=inscription_derog
- Paiement en ligne des droits, sauf si exemption
- Dépôt en ligne du CR du CSI par le référent (n'est pas à effectuer par le doctorant)
- Signature du DT
- Signature du DU
- Transmission du dossier papier à l'ED
- Etapes suivantes (ne sont pas à effectuer par le doctorant)
 - o Signature ED
 - o Envoi à la Direction des Formations Doctorales (Paris)
 - o Inscription par la DFD